

Mais déjà l'engrenage fatal était déclenché ; le 19 novembre 430, la chancellerie impériale avait invité l'évêque à un concile qui se tiendrait à Éphèse dans l'été de 431 et réglerait les questions en litige. Le pape Célestin désigna ses légats ; les patriarches étaient autorisés à se faire accompagner de quelques évêques de leur ressort ; tous les métropolitains étaient convoqués et de même quelques personnalités de vaste renommée, — comme Syméon le Stylite. Le comte Candidien, chef de la garde impériale, était chargé de veiller au bon ordre, d'interdire la route de Constantinople et de barrer les issues de la ville avant que fut épuisé le débat.

Après les fêtes de Pâques, on se mit en route vers Éphèse. Cyrille d'Alexandrie était déjà là depuis quelques jours, quand arriva une lettre de Jean d'Antioche demandant qu'on excusât son retard et qu'on n'entreprît rien avant son arrivée. Soixante-huit évêques, dont 17 « antiochiens », firent une pétition en ce sens (1) le 21 juin. Dès le lendemain, sans se préoccuper de l'absence de Jean d'Antioche et des légats romains, Cyrille ouvrait l'assemblée de concert avec Juvénal de Jérusalem ; le soir même, Nestorius était déposé sans jugement (2).

Le 26 juin, Jean d'Antioche arrivait, accompagné de nombreux prélats de son patriarcat ; il tint synode à sa demeure, en présence de Candidien ; Cyrille et les autres responsables de la réunion brusquée du 22 furent déposés à leur tour : trente-deux métropolitains et évêques syriens souscrivirent à la sentence (3).

La fin du mois de juin et tout le mois de juillet se passèrent en disputes ; ce temps fut mis à profit par les « cyrilliens » pour mener une vive campagne dans le patriarcat d'Antioche ; les évêques de l'opposition mirent les fidèles d'Hierapolis et d'ailleurs en garde contre cette manœuvre (4).

Au début d'août, un nouveau commissaire impérial, le comte Jean, arrivait à Éphèse et prononçait contre Cyrille et Nestorius la sentence de déposition ordonnée par Théodose ; six métropolitains et sept évêques syriens en firent part à leurs ouailles (5).

(1) *Synodicon (Acta conciliorum)*, éd. E. SCHWARTZ, I, IV, 1, 82 (7), p. 28-30 ; ci-dessous, p. 131.

(2) *Synodicon*, 83 (8), p. 30-31. Lettre à l'empereur, signée de Nestorius et des métropolitains, dont cinq « antiochiens » ; ci-dessous, p. 131.

(3) *Acta conc.*, I, v, p. 119-136 ; signatures, p. 123-4 ; *Synodicon*, 88, p. 36-38 ; ci-dessous, p. 131-2.

(4) *Synodicon*, 95, p. 44-46. — C'est dans une séance du 30 août que fut décidée l'autonomie de Chypre.

(5) *Synodicon*, 106, p. 57-58 ; ci-dessous, p. 132-3. Ils avaient pour consigne d'obtenir

CHAPITRE IV

ÉPHÈSE ET CHALCÉDOINE

La succession de Théophile d'Alexandrie avait été, en 412, recueillie par son neveu, Cyrille, qui l'avait autrefois accompagné au concile du Chêne où fut décidée la condamnation de Jean Chrysostome. Cyrille persistait dans son entêtement à ne pas réintégrer dans les diptyques de son église le nom de l'exilé ; on admirait sa culture, on redoutait la violence de son caractère.

En 428, un syrien de Germanicie, jusque-là supérieur d'un monastère des environs d'Antioche, Nestorius, prenait possession du siège patriarcal de Constantinople et se mettait aussitôt à pourchasser les hérétiques de toute nuance qui avaient trouvé asile dans la capitale (1). Le malheur voulut que son zèle contre Arius et Apollinaire l'amenât à tolérer ou à accepter pour son compte des expressions mal sonnantes aux oreilles des fidèles ; un évêque ayant dit publiquement anathème à qui appelait la Vierge Marie *θεοτόκος* (mère de Dieu), non seulement Nestorius ne releva pas le propos, mais donna sa communion à l'orateur. Il y eut scandale. Cyrille d'Alexandrie, bien au courant de ce qui se passait à Constantinople, protesta auprès de Nestorius et demanda des explications (février-mars 430).

Déjà l'évêque de Syrie avait été alerté ; Cyrille avait fait part de ses inquiétudes à son vieil ami, Acace de Bérée ; Jean, qui avait remplacé Théodote au gouvernement de l'église d'Antioche, avait interrogé Nestorius. Celui-ci avait donné des apaisements et les deux évêques syriens demandaient qu'on ne fit rien pour enrayer un débat dont la suite pourrait être dommageable à l'unité des fidèles ; un synode réuni à Antioche vers la fin de 430 recommandait encore à Nestorius de ne pas s'écarter de l'enseignement commun des docteurs, de refuser audience à la rancune et non moins aux expressions théologiques que la tradition n'avait pas consacrées ; il lui rappelait l'exemple de Théodore (de Mopsueste) qui n'hésita point, devant les remarques de certains auditeurs, à se reprendre lui-même en pleine église et fit faire, du même coup, les soupçons et les calomnies.

(1) Pour le détail, je me permets de renvoyer à mes deux articles sur *Les Actes du concile d'Éphèse*, dans *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 1929.

Réconcilier les partis sur le théâtre même où ils s'excommuniaient n'était guère possible. L'empereur accepta que chacun d'eux envoyât une délégation à Chalcédoine : on discuterait devant lui et il jugerait en dernier ressort ; quant aux autres « pères » du concile ils resteraient momentanément à Éphèse. Sept des « syriens », y compris Jean d'Antioche, gagnèrent Chalcédoine (1) ; c'est là qu'ils apprirent le départ de Nestorius pour une retraite de son choix (2). Bientôt après, Cyrille était rendu à la liberté et les évêques priés de rentrer dans leurs diocèses.

Durant ce temps, Juvénal de Jérusalem faisait acte de juridiction en Phénicie II^e et en Arabie et un successeur était donné à Nestorius, Maximien (octobre 431) ; la délégation orientale envoyait vers la rive d'Europe requête sur requête, sans aucun effet ; Rome traitait sur le même pied Nestorius et les syriens : désormais, ils auraient à faire leur soumission à ce que le concile avait décidé et à mériter l'absolution.

En quelques mois, un nouveau schisme s'était donc créé ; d'un côté, Rome et Constantinople, pour lesquels la séance du 22 juin 431 constituait la moelle du concile ; de l'autre, Cyrille et ses partisans, qui laissaient entendre que la déposition de Nestorius avait comme corollaire la reconnaissance des *capitula* de Cyrille et d'une certaine théologie de l'Incarnation ; en conflit avec eux, les Orientaux qui s'en tenaient à l'irrégularité de la procédure suivie à l'égard de Nestorius et de Maximien, étaient hostiles à l'acceptation des *capitula* cyrilliens, demandaient qu'on en revint, sans dommages ni additions, à Nicée.

Dégués, humiliés, les Orientaux s'éloignèrent de Chalcédoine et regagnèrent leurs diocèses. En passant à Alep, ils racontèrent à Acace ce qui s'était passé et quels moyens Cyrille avait employés pour corrompre la cour. Pour comble de malheur, une nouvelle épreuve s'apesanissait sur eux, la division à l'intérieur du patriarcat : Rabboula d'Édessa, tout d'un coup, changeait de camp et passait aux « cyrilliens », entraînait dans sa volte-face Gemellinus de Perrhè ; tous deux s'attaquaient à André de Samosate, — un homme pacifique, cependant, et disposé à sauver l'union par un compromis, — qui se voyait obligé de protester contre leurs calomnies (3).

le rejet des *capitula* de Cyrille, que celui-ci tentait d'intégrer au dépôt traditionnel de la foi.

(1) *Synodicon*, 111, p. 63 ; ci-dessous, p. 133.

(2) Il se retira d'abord à Antioche dans son ancien monastère et y resta durant quatre ans.

(3) *Synodicon*, p. 136, 33.

Il importait d'arrêter ces débordements d'inimitiés et de refaire l'unité si gravement menacée. Le gouvernement pensa que le seul homme capable de cette bonne action était le vieil Acace de Bérée, ami de Cyrille et de Jean d'Antioche, le seul avec qui personne n'avait rompu (4). Acace se mit en rapport avec Jean d'Antioche que l'empereur venait d'inviter à se rendre à Nicomédie pour prendre langue avec Cyrille. Faire le voyage n'était pas possible et le retour de Chalcédoine avait trop montré que la route n'était pas sûre ; Jean se contenta de demander à Alexandre de Hiérapolis, à Théodoret de Cyr et quelques autres de venir discuter à Antioche les possibilités d'un accord (2).

Dans leur réponse à Acace, les évêques indiquèrent qu'une seule base de discussion était recevable : la foi de Nicée, interprétée par la lettre d'Athanase à Épictète, tout le reste — *capitula* ou lettres — devant être écarté du débat. Cyrille ne l'entendait pas ainsi. Reprenant point par point la lettre des Antiochiens, il expliquait qu'on ne pouvait laisser certains faits dans l'ombre ni s'accommoder de silences, ou de sous-entendus ; la foi de Nicée et l'enseignement traditionnel, affirmait-il, ont été corrompus par la doctrine de Nestorius ; Nestorius a erré, il a été déposé ; voilà des faits acquis. Quant au reste, rancunes personnelles et *capitula* eux-mêmes, Cyrille acceptait qu'on le jetât aux oubliettes.

Le groupe des Antiochiens se montra divisé sur l'accueil qu'il convenait de faire à ces propositions de Cyrille. Pour les uns (Alexandre de Hiérapolis, Hellade de Tarse) aucune entente n'était possible : Cyrille était apollinariste et Nestorius avait été condamné sans avoir été convaincu d'erreur. Pour les autres (Théodoret, Jean d'Antioche, André de Samosate, Acace de Bérée) il y avait lieu d'envisager une solution pacifique ; cet avis prévalut. Paul d'Émèse accepta de se rendre à Alexandrie et d'entrer en conversations avec Cyrille ; le 1^{er} janvier 433, la paix était officiellement conclue ; Jean d'Antioche avait accepté la condamnation de l'enseignement de Nestorius et sa déposition, la communion avec Maximien.

Les suffragants ne ratifièrent pas du premier coup, Acace de Bérée mis à part (3). Théodoret trouvait la réconciliation avec Cyrille trop chèrement payée et demandait que les concessions ne fussent pas

(1) Syméon le Stylite se vit demander l'appui de ses prières pour la réussite de l'entreprise.

(2) *Synodicon*, 50.

(3) Sur la suite des événements jusqu'à la soumission de Théodoret, voir mon article intitulé : *Après le concile d'Éphèse. Le retour des Orientaux à l'unité (433-437)*, dans les *Échos d'Orient*, 1931, p. 271-292.

toutes réclamées ou exigées d'un seul côté, sans la moindre contre-partie de l'autre; il retenait néanmoins que, du seul point de vue doctrinal, l'orthodoxie triomphait. Alexandre d'Hierapolis n'était pas de cet avis; pour lui, il y avait un gagnant — Cyrille — et des vaincus, Jean et les Orientaux, des ralliés, auxquels il était bien décidé de ne pas se joindre. Les évêques des deux Cilicies étaient, dans l'ensemble, de cet avis; les propos et les résolutions du synode qu'ils tinrent à Anazarbe, au printemps de 433, le montrent suffisamment. Par contre, en Euphratésie, deux prélats — André de Samosate et Jean de Germanicie — après avoir vainement tenté d'amener leur métropolitain (Alexandre) à une meilleure intelligence de la situation, venaient de reprendre la communion avec Jean d'Antioche, le pape Xyste, Cyrille, Rabboula d'Édesse et Maximien de Constantinople.

Celui-ci mourut en avril 434 et Proclus le remplaça. Bientôt après, les chefs de l'opposition — Alexandre d'Hierapolis, Hellade de Tarse, Maximien d'Anazarbe, Méléce de Mopsueste, Théodoret — et les évêques de Cilicie furent avertis qu'il était temps de se courber; on leur permettait, ou plutôt on leur conseillait de prendre des dispositions utiles à cet effet, faute de quoi le bras séculier aurait à intervenir.

Un autre péril menaçait les églises de Syrie, celui d'une double hiérarchie : Abbibus de Doliché avait été remplacé par les soins de Jean d'Antioche, qui avait également donné un évêque à Rosapha sans prendre l'avis, on le pense bien, du métropolitain d'Hierapolis.

Il fallait aboutir, se décider à la soumission ou à l'expulsion : Théodoret se vit pressé par l'autorité impériale; un conciliabule de réticents qui se tenait à Cyr fut, vers cette époque, dispersé par la force; d'autre part, une nouvelle forme de l'apollinarisme, le théopaschisme, se répandait dans les provinces de l'Est (1).

Théodoret accepta donc de se rencontrer une fois encore avec Jean d'Antioche. Certes, il lui répugnait de condamner Nestorius, non moins que d'abandonner Alexandre d'Hierapolis qu'il ne cessait d'inviter à la modération. Il convint donc avec le patriarche qu'une lettre serait proposée à la signature des évêques; on y insisterait sur le côté doctrinal, la question de Nestorius serait mise au second plan.

Les évêques de Cilicie II^e tranquillisés sur ce point ne tardèrent pas à rendre leur communion au patriarche; leurs collègues de Cilicie I^{re} les imitèrent bientôt après. Restaient donc dans l'opposition ouverte Alexandre de Hierapolis, Méléce de Mopsueste, Hellade de Tarse, Zénobe de Zéphyrium, Aeylinus de Barbalissus; ils furent arrachés

(1) Cf. *Synodicon*, p. 171; lettres 125 et 130 de Théodoret.

de leurs sièges au printemps de l'année 435. Le 3 août de la même année, Nestorius était relégué à Pétra, d'où on le transféra dans la grande Oasis (1).

C'est alors que l'on décida, en haut lieu, de demander aux Orientaux soumis de donner un témoignage écrit de leurs bonnes dispositions; ils devaient ratifier ce qui s'était fait à Éphèse en juin 434, affirmer leur communion avec Rome, Alexandrie et Constantinople, anathématiser Nestorius et ses partisans; ils firent ce qu'on exigeait d'eux (2). Cyrille tenta d'obtenir davantage, il se heurta à un refus. Tant bien que mal, l'unité des églises, troublée depuis 428, était rétablie vers la fin de 435. Ce n'était, hélas! qu'une suspension d'armes.

* *

Rabboula d'Édesse avait jeté dans la querelle le nom d'un défunt vénéré de tout l'Orient pour la profondeur de sa doctrine et ses luttes contre l'hérésie, Théodore de Mopsueste, décédé quelques années auparavant; à sa campagne, il avait associé Acace de Mélitène; tous deux avaient dénoncé Théodore aux évêques d'Arménie, et des Ciliciens étaient venus en Arménie faire pièce à leur propagande. L'évêque du pays était anxieux et ne savait à qui faire confiance; il envoya donc une délégation à Proclus de Constantinople pour le mettre au courant de la controverse et recueillir son avis sur un ouvrage de Théodore, — vraisemblablement des extraits ou « chapitres ». Proclus répondit par une profession de foi, le « tome aux Arméniens », dans lequel il s'abstenait de toute allusion au docteur incriminé. La propagande cependant se développait; tant à Constantinople qu'en Orient, une sorte de conspiration anti-théodoriennne éclatait, menée par des gens d'une orthodoxie douteuse; les « chapitres », disait-on, ont un relent prononcé de nestorianisme et méritent condamnation. Proclus estima que le mieux était d'envoyer à Jean d'Antioche et à son synode « tome » aussi bien que « chapitres », et de réclamer condamnation pour ces derniers (3); le commissonnaire choisi était un diacre du nom de Théodote.

(1) Ibas, le maître d'Éphèse, dut s'éloigner vers cette date.

(2) *Synodicon*, 287 [197].

(3) Pour plus de détails sur cette affaire, qu'on veuille bien se reporter à mon article : *Le début de la controverse de Trois Chapitres : la lettre d'Ibas et le tome de Proclus* (*Revue des sciences religieuses*, 1931, p. 543-567). Les seuls documents qui méritent confiance sont ceux qu'ont insérés FACUNDUS d'HERMIANE et PÉLAGÉ dans leurs défenses des Trois-Chapitres; la trame est fournie par Libératus. Les autres pièces dont on a voulu faire état sont d'une origine incertaine.

Le « tome » fut bien accueilli, mais on ne donna point de réponse à la demande qui concernait les « chapitres », pas plus que Proclus d'ailleurs à la supplique des Arminiens qui les visait. Bientôt après, — peut-être à la suite d'une nouvelle plainte venue des milieux apollinaristes d'Orient, et d'Édesse en particulier, — une nouvelle instance était faite auprès de Jean d'Antioche au nom de Proclus, d'avoir à condamner les « chapitres » théodoriciens. Le 1^{er} août (438 ?), alors que les évêques de Syrie étaient réunis à Antioche pour la fête des Macchabées, le messager de Proclus — un diacre du nom de Maxime — se présenta avec une lettre où son maître se plaignait qu'on eût, dans le patriarcat, peu de considération pour son « tome ». Ce n'était pas tout; alors que Proclus avait déclaré ne pas savoir de qui étaient ces « chapitres », mais seulement réclamé, pour le bien de la paix, qu'ils fussent répudiés, ils arrivaient cette fois précédés du nom de Théodore et de quelques autres, — de Diodore de l'arse vraisemblablement.

Les évêques protestèrent et firent entendre à Proclus, à Théodose, à Cyrille le cri de leur indignation. Pour eux, l'enseignement de Théodore de Mopsueste se rattachait directement à celui des docteurs traditionnels de l'Église catholique et il était inouï de vouloir déterrer les morts; à persévérer tant soit peu dans cette attitude, on risquait de donner une arme aux partisans de Nestorius.

Proclus fut de cet avis et blâma le diacre Maxime d'avoir transgressé ses instructions, Théodose rassura Jean et les siens contre les turbulents, Cyrille montra de la colère contre les semeurs de scandale qui osaient insulter aux défunts.

* *

Pendant quelques années on vécut à peu près en paix. Jean d'Antioche, après une quinzaine d'années d'épiscopat, mourut en 441-442; il fut remplacé par Domnus, son neveu (1). La date de la mort de Jean est à retenir, car c'est à partir de là qu'Alexandrie — le plus souvent avec la complicité de Constantinople — a prétendu imposer à l'Orient une théologie qui n'était plus celle d'Éphèse ni de la paix de 433, exercer au nom de l'orthodoxie entendue d'une certaine façon un droit de regard sur les affaires de Syrie; désormais, Alexandrie et Constantinople ont l'oreille ouverte à tous les mauvais bruits qui peuvent légitimer leur intervention, favorisent

(1) On prétendit au brigandage d'Éphèse que son ordination n'avait pas été des plus régulières (MARRIN, *Actes du brigandage d'Éphèse*, 1874, p. 148-9).

ou entretiennent la division parmi l'épiscopat syrien qu'elles traitent en suspect.

Cyrille mourut en juin 444. Il eut pour successeur Dioscore, un homme violent, orgueilleux, obstiné, sans scrupules, qui tenait à conserver à son siège, par quelque moyen que ce fut, l'autorité et le prestige dont il jouissait depuis une quinzaine d'années (1). Voyons les faits.

Cyrille et Proclus s'étaient mis d'accord pour promouvoir à l'évêché d'Antarados — qui avait été jusqu'alors relié à Arados — un certain Alexandre; Alexandre se maintint jusqu'à la mort de Cyrille, mais, celui-ci disparu, Paul d'Arados recouvra la juridiction sur les deux évêchés; Alexandre dut renoncer à l'épiscopat et fut retenu à Antioche (2).

On se souvient que Rabboula d'Édesse avait de très cordiales relations avec Gemellinus de Perrhè, et tout laisse supposer que son influence ne disparut pas avec lui (3). Le successeur de Gemellinus, Athanase, se vit accusé par ses clercs d'avoir, entre autres méfaits, dérobé des objets sacrés. Domnus d'Antioche remit le soin de l'enquête au métropolitain compétent, Panolbius de Hiéropolis; en vain celui-ci appela-t-il, par trois fois, Athanase à son tribunal, le coupable se réfugia aux alentours de Samosate; après un moment d'éclipse, grâce aux bons offices de Cyrille et de Proclus, il repréna possession de son évêché. De nouvelles plaintes arrivèrent à Domnus, qui réunit (445) une vingtaine d'évêques à Antioche (4) et y convoqua l'évêque de Perrhè; au lieu de se rendre à l'appel et de venir s'expliquer, Athanase préféra gagner Constantinople (5); il fut déposé et remplacé par Sabinien.

Peu de temps après, semble-t-il, Pompéianus d'Émèse mourait et sa succession ouvrait une nouvelle crise. Alors que certains évêques de la province (Phénicie II^e ou Libanaise) avaient élu un certain Pierre, voici que celui-ci trouvait un concurrent dans Uranius.

(1) Sur les prétentions de Dioscore, voir la lettre 86 de Théodore (P. G., LXXXII, 1280 D-12-1 A).

(2) D'après les Actes du brigandage (p. 149-151) la démission aurait été extorquée en présence de Théodore et de Pompéianus d'Émèse; il semble qu'Alexandre était à Antarados depuis 442.

(3) L'évêque de Perrhè n'est pas nommé dans les lettres collectives de l'épiscopat d'Ephrasié entre 433-435. On ne peut préciser à quel moment Athanase remplaça Gemellinus, mais il paraît hors de doute que déjà Perrhè s'était détachée de l'épiscopat oriental pour se rallier à Alexandrie et à Constantinople.

(4) Les détails de cette affaire nous sont fournis par les Actes de Chalcedoine (SERWARTZ, p. 426-442). Vingt-sept évêques se trouvèrent groupés autour de Domnus.

(5) Cf. lettre 147 de Théodore.

Uranius fut reconnu par Domnus et par Théodoret; de là à induire qu'il était nestorien, il n'y avait qu'un pas à faire et on le fit (1).

On voit déjà qu'une scission se préparait dans le patriarcat; elle allait bientôt s'accroître et faire place au schisme.

* *

Proclus disparut à son tour (1^{er} juillet 446); c'était un pacifique, ami de tout le monde, de Jean d'Antioche comme de Cyrille; il fut remplacé par Flavien. Bientôt suspect à Dioscore, Flavien allait se trouver aux prises avec les pires difficultés.

Depuis cinq ou six ans, un personnage avait gagné une influence considérable à Constantinople; c'était un moine du nom d'Eutychès. Eutychès était devenu le chef moral à peu près incontesté des monastères de la capitale et jouissait d'un important crédit à la cour. Vers le même temps, on se chamaillait en Osrhoène. Ibas d'Édesse, un moment contraint de s'éloigner de la ville, avait remplacé (en 436) Rabboula son persécuteur, à la tête de l'épiscopat d'Osrhoène. Depuis lors, il avait à lutter contre une violente opposition menée par l'évêque d'Himéria, Uranius; on attaquait son administration, on lui attribuait des propos nettement hérétiques.

L'orage s'amoncelait; il éclata vers la fin de 447. Théodoret venait de dénoncer, sous la forme d'un dialogue en trois parties (*l'Erasmistes*), une doctrine nouvelle qui commençait à se propager et à recueillir des adhérents, selon laquelle l'humanité du Christ n'était point la nôtre; simultanément, Domnus d'Antioche, précisant dans une lettre à l'empereur ce que Théodoret n'avait pas expressément indiqué, nommait l'auteur de cette nouveauté condamnable: Eutychès lui-même. La réponse du palais arriva bientôt (16 février 448): c'était un rappel de l'édit de 435 contre Nestorius, la proscription des ouvrages qui ne seraient pas jugés conformes aux décisions d'Éphèse (2), la dégradation d'Irénée de Tyr (3).

L'affichage des décrets impériaux (4) provoqua de la surprise à Antioche (5). Ce qui n'étonna pas moins, ce fut l'ordre intimé à

(1) *Actes du brigandage*, p. 146-8. Uranius était en relations épistolaires avec Théodoret; c'était son crime. On le retrouve à Chalcedoine.

(2) Cod. Just. I, 3.

(3) MANSI, V, 417-420; MARTIN, *Actes*, p. 163. — Le comte Irénée, ami de Nestorius, avait été exilé en même temps que lui. Après la mort de Cyrille, Théodoret l'avait ordonné à la demande des évêques de Phénicie; le pacifique Proclus avait ratifié (THÉODORET, ep. 110; P. G., LXXXIII, 1305).

(4) Ils parvinrent à un monastère du désert d'Égypte le 18 avril 448 (MANSI, *loc. cit.*).

(5) MARTIN, p. 65, 154-5.

Théodoret de réserver son zèle aux fidèles de Cyr et de ne pas sortir des limites de son diocèse (1), l'invitation faite par Dioscore à Domnus de remplacer Irénée de Tyr (2). Le patriarche d'Antioche protesta en vain contre l'immixtion de Dioscore dans les affaires de Syrie (3).

Dans l'Est syrien, la situation s'était aggravée. Ibas d'Édesse, en butte à l'inimitié d'un certain nombre de ses clercs excités par Uranius d'Himéria, était sous le coup d'une accusation de détournement (4); Daniel de Harrân, son neveu, se voyait incriminé d'adultère, de pillage du sanctuaire et d'autres crimes encore (5). Les plaignants, accompagnés d'Uranius, arrivèrent à Antioche au printemps de 448 (6) et Domnus réunit un petit synode de neuf évêques (7). Les débats n'étaient pas terminés que déjà deux des accusateurs d'Ibas et d'Uranius quittaient secrètement Antioche pour Constantinople; et le synode s'acheva sans rien conclure à la charge d'Ibas (8). On devine ce que purent raconter à Flavien et à l'empereur les trois adversaires d'Ibas; l'affaire, malgré toute leur bonne volonté, resta suspecte à leurs auditeurs, et une enquête fut décidée par l'autorité. Le 28 octobre 448, ordre était donné au notaire et tribun Damascius de se rendre en Phénicie avec Uranius d'Himéria et d'y faire venir Ibas ainsi que Daniel de Harrân et Jean de Resaina: les plaintes élevées par les clercs de ces trois villes contre leurs évêques seraient soumises à l'examen d'Uranius, de Photius de Tyr et d'Eustathe de Beyrouth (9).

Le 25 février 449, tout le monde était présent à Tyr (10). On demanda à Ibas de s'expliquer sur les propos malsonnants qu'on lui attribuait;

(1) THÉODORET, ep. 79 et 80. Texte du *communitorium impérial* (1257 D): *Ἐρασθὴ δὲ βέλτα ἀ τῆσδε τῆς πόλεως ἐπισκοπος; ουνεχῶς ἀφοικεῖ συνόδοις, καὶ ταπεινὸν τοῦτο τὸν ἐπιθεσίον... παρεσκεύασεν αὐτὸν ἐν τῇ Κόρῳ διαίτην, καὶ ἐκ ἐτέρων μὴ ἀμείβου πόλιν.*

(2) MARTIN, p. 163. — Photius de Tyr fut ordonné en septembre 448 (*op. cit.*, p. 143).

(3) Lettre de Domnus à Flavien (MARTIN, p. 142; cf. ep. 92 de Théodoret: P. G., LXXXIII, 1285 D). — Dioscore s'était également élevé contre des propos que Théodoret aurait tenus dans la grande église d'Antioche (MARTIN, p. 159-163) et laissait entendre que l'orthodoxie n'était pas sauve; Théodoret répliqua (ep. 83 et 86).

(4) MARTIN, p. 65-66.

(5) MARTIN, p. 77.

(6) L'affaire fut évoquée à la XI^e session de Chalcedoine (SCHWARTZ, p. 379-382).

(7) Amid, Hiérapolis, Bosra, Bérée, Mopsuète, Gérasa, Zeugma, Birtûa, Batnae. Théodoret, consigné dans son diocèse, n'y assista pas, mais il était impliqué dans l'acte d'accusation dressé par les clercs d'Édesse (ep. 88 et 111; P. G., 1281 BC et 1308 D).

(8) D'après les Actes du brigandage, on aurait renvoyé à l'examen d'Ibas le procès soulevé contre Daniel de Harrân (MARTIN, p. 77).

(9) XI^e session de Chalcedoine (SCHWARTZ, p. 378).

(10) X^e session de Chalcedoine (SCHWARTZ, p. 373-5; cf. MARTIN, p. 14).

ses réponses ayant été jugées satisfaisantes, le tribunal conseilla aux deux partis de se réconcilier, — ce qui fut fait.

Quelques jours plus tard l'affaire rebondissait à Beyrouth (4). Dix-huit chefs d'accusation furent énoncés contre Ibas et Daniel (détournements, ordinations illicites, propos hétérodoxes, lettre d'Ibas). Ibas demanda alors que lecture fût donnée d'une lettre adressée par une soixantaine de ses clercs à Photius et à Eustathe; cette lettre démentait catégoriquement tous les racontars qui se colportaient sur le compte de l'évêque et réclamait son retour à Édesse pour les solennités pascales (27 mars 449). On décida qu'il en serait ainsi (2).

Somme toute, Ibas sortait indemne (3). Mais l'affaire n'était pas close ainsi, tant s'en manquait. Peu de temps après Pâques, le 12 avril, le juge d'Osrhoène, Chéréas, se voyait assiégé par une foule amentée contre Ibas; aux clameurs proférées contre lui se mêlaient de bruyantes invocations à Cyrille et à Rabboula. Le tapage dura une semaine; on ressassait les accusations déjà portées à Antioche, à Constantinople et en Phénicie; on vociférait contre les Persans, on réclamait la déposition d'Ibas (4). Chéréas promit d'en référer à l'autorité supérieure et d'informer les évêques; Ibas resta à Édesse, pour un temps du moins.

* *

Tandis que Chéréas écoutait les plaintes des Édesseniens, les affaires d'Eutychés traversaient à Constantinople une passe dangereuse. Accusé devant Flavien par Eusèbe de Dorylée et déposé de sa charge en novembre 448 (5), Eutychés en appela au pape s. Léon, qui demanda des explications (6).

(1) SCHWARTZ (pars III, p. xxiv-xxv) essaie de prouver que la réunion de Beyrouth précéda celle de Tyr « non multo tempore ante d. 25 feb. 449 »; or la date des « Gesta Beryti » est impossible à fixer exactement. — Les évêques de Harrân et de Resaina n'étaient peut-être pas à Tyr. On avait dû quitter cette ville parce que des moines et des prêtres y faisaient trop de bruit et qu'on craignait le scandale (SCHWARTZ, p. 377).

(2) XI^e session de Chalcedoine (SCHWARTZ, p. 376-396). La réunion se tint dans la demeure épiscopale de la nouvelle église (p. 378, 27-8); Damascius était présent ainsi qu'un diacre de Constantinople.

(3) Malgré tous les efforts d'Uranus pour le perdre (cf. SCHWARTZ, p. 372, 30-35).

(4) MARTIN, p. 12-60.

(5) I^{re} session de Chalcedoine (SCHWARTZ, p. 145-6). Parmi les signataires du jugement de déposition et d'excommunication, on trouve Basile de Séleucie, Sabas de Paltois, Proclus d'Adraa, Diaphérontius d'Olba; la sentence fut confirmée le 13 avril 449 (p. 148-9).

(6) JAFFÉ, 420 (18 février 449).

Le coup fut bientôt paré. A la fin de mars, sans se préoccuper de la sentence de Flavien, l'empereur pria Dioscore d'Alexandrie de se rendre à Éphèse au début d'août et d'y assumer la présidence d'un concile qui délibérerait — on devine en quel sens — sur la foi de l'Église troublée par les discussions des dernières années; Théodore était nommé exclu des débats, sauf invitation expresse des membres de l'assemblée (1); le pape ne fut invité que plus tard (2); dans les derniers jours de juin, Ibas était atteint par un décret de déposition, puis chassé d'Édesse et traîné d'un poste de police à un autre (3).

Flavien gagnait Éphèse vers la fin de juillet et prenait aussitôt contact avec les légats romains (4); Dioscore et les siens affectèrent d'ignorer sa présence. Le lundi 8 août 449, Dioscore convoquait tous les évêques présents, Flavien compris; Domnus d'Antioche était là avec tous les métropolitains du patriarcat et un certain nombre de suffragants (5). Dioscore donna connaissance du décret de convocation, mais s'opposa à la lecture de la foi de Nicée. En vain Flavien essayait-il d'élever la voix; il lui fut répliqué qu'il devait comparaître en accusé; ainsi en avait décidé l'empereur (6). Eutychés fut alors introduit; Dioscore lui rendit la prêtrise et invita les assistants à ratifier par acclamations. Aussitôt après, Dioscore prononça la destitution de Flavien et d'Eusèbe de Dorylée; les évêques durent approuver sous la menace, et Flavien faillit être écharpé dans l'église même où le concile était assemblé (7).

Quinze jours plus tard (22 août), se tint la seconde session. Domnus d'Antioche, qui était souffrant, ne parut pas, mais tous les métropolitains étaient là, Ibas excepté; c'est par lui qu'on commença. On donna lecture des rapports de Chéréas; on évoqua le synode d'Antioche et le voyage des plaignants à Constantinople, le procès de Beyrouth et toutes les accusations dressées contre le délinquant (8). Après quoi, faisant écho à Dioscore, les évêques décidèrent qu'Ibas

(1) SCHWARTZ, p. 68-9, 74; MARTIN, p. 1-4. A la fin de juillet l'exclusion fut confirmée.

(2) Le 21 mai 449 (JAFFÉ, 422) le pape semble encore ignorer qu'il soit question d'un concile; ce n'est que le 13 juin qu'il désigna ses légats (JAFFÉ, 423-429).

(3) Le décret impérial de déposition est du 27 juin (MARTIN, p. 4-5); Ibas se plaignit à Chalcedoine des traitements qui lui furent infligés (SCHWARTZ, p. 372, 376).

(4) Sur l'ensemble de cette tragédie, cf. DUCHESNE, III, p. 414-420.

(5) Voir la liste ci-dessous, p. 135-6.

(6) SCHWARTZ, p. 76, 19-19. Quarante-deux évêques, sur cent trente-cinq, reçurent l'ordre de rester silencieux (SCHWARTZ, p. 76, 23-24).

(7) Tous ces détails nous viennent du *libellus appellacionis* de Flavien et d'Eusèbe à s. Léon (éd. MOMMSEN dans le *Neues Archiv*, XI, 1886, p. 362-367).

(8) MARTIN, p. 12-68.

serait réduit à l'état laïque et mis dans l'obligation de restituer l'or par lui dérobé (1).

On instruisit sans désenquêter le procès de Daniel de Harrân, qui fut déclaré indigne du sacerdoce (2); la même sentence atteignit Irénée de Tyr (3) ainsi qu'Aeylinus de Byblos ordonné par lui; — Photius de Tyr fut chargé de lui donner un successeur (4).

Vint ensuite le procès de Sophrone de Constantiné, cousin d'Ibas, accusé de sorcellerie de tout genre, de s'être livré à la divination et d'avoir fait ripaille avec un juif durant le carême; le concile décida de remettre le dossier au futur métropolitain d'Édesse (5).

Puis ce fut le tour de Théodore, coupable d'avoir écrit contre Cyrille, d'avoir soutenu Irénée de Tyr, d'avoir pris la défense de Diodore de Tarse et de Théodore de Mopsueste; il fut déposé (6) et condamné à s'éloigner de Cyr (7).

Restait Dominus. Il avait déclaré à l'avance qu'il donnerait son approbation à tout ce qu'on déciderait contre les partisans de Nestorius (8); ce n'était pas assez pour mériter l'absolution. Car on avait des griefs bien précis contre lui: ses interventions à Émèse et à Antardos, son amitié pour Théodore, ses lettres à Flavien et à Dioscore, des propos équivoques, des complicités avec les « nestoriens » (9); il fut déposé (10). — On déposa également Sabinien de Perrhé ordonné en 445 à la place d'Athanase, qui recouvra son évêché (11); de même, Alexandre fut rappelé à Antardos (12).

*
**

Dioscore avait surestimé ses forces et ses appuis. La plainte des victimes était arrivée au pape, qui protesta auprès de l'empereur

(1) MARTIN, p. 69-76. La lettre 132 de Théodore (P. G., 1349) semble se rapporter à cette déposition.

(2) MARTIN, p. 77-82.

(3) MARTIN, p. 82-86.

(4) MARTIN, p. 86-89.

(5) MARTIN, p. 89-94.

(6) MARTIN, p. 95-129.

(7) Il en appela au pape et au jugement des évêques d'Occident (ep. 113 et 116); dans une requête au patrice Anatole (ep. 119), il demandait qu'on lui permit d'habiter dans son monastère tout proche d'Apamée (P. G., 1329 C).

(8) MARTIN, p. 11.

(9) MARTIN, p. 132-172.

(10) MARTIN, p. 173-175; il mourut peu après en Palestine et fut remplacé par un certain Maxime.

(11) SCHWARTZ, p. 424; cf. lettre 126 de Théodore à Sabinien.

(12) MARTIN, p. 150; cf. lettre 147 de Théodore (P. G., 1409 D).

contre ce brigandage (*latrocinium*) et contre l'insulte faite au siège apostolique dans la personne de ses légats; tout en rejetant le crime sur Dioscore, le pape réprouvait les décisions prises à Éphèse et demandait qu'un concile fût réuni en Italie pour y réparer les injustices causées là-bas.

Théodose n'eut pas le temps de satisfaire à ses désirs; il mourut le 28 juillet 450. Pulchérie se saisit du gouvernement et fit proclamer empereur le sénateur Marcien; puis elle se débarrassa d'Eutychès et de son protecteur à la cour, l'eunuque Chrysaphé. On sut bientôt que les nouveaux maîtres du monde désiraient la réunion du concile, non moins que le pape lui-même (1); des évêques qui avaient obéi aux volontés de Dioscore protestèrent de leurs bons sentiments et déclarèrent n'avoir cédé qu'à la violence (2).

Les évêques furent convoqués à Chalcedoine (3). Dès la première session (13 oct. 451), il fut évident que les rôles étaient changés. Les magistrats annoncèrent, en effet, que Théodore était rentré en possession de son siège sur l'ordre du pape et que l'empereur entendait qu'il prît part aux débats (4). Quant à Dioscore, qui avait eu un instant l'audace de prétendre à la direction de l'assemblée, il se vit incontinent traité en accusé, pour être ensuite déposé et exilé. Durant les six premières actions, on passa en revue tout ce qui s'était fait contre Eutychès à Constantinople en novembre 448 et en avril 449, contre les adversaires de Dioscore à Éphèse; au fur et à mesure que se déblayait le terrain, il apparaissait de plus en plus évident que la foi des deux églises d'Orient et d'Occident était la même; l'exposé doctrinal adressé naguère par s. Léon à Flavien (le tome à Flavien), d'abord accepté par les évêques, devint, grâce à l'énergie des légats, la base de la définition de la foi qui fut promulguée le 25 octobre; quatre cent cinquante évêques y apposèrent leur signature (5).

L'essentiel était fait; il n'y avait plus qu'à régler quelques questions pendantes, la création du patriarcat de Jérusalem et le sort des victimes de Dioscore. Le nouveau patriarcat fut limité aux trois provinces palestiniennes, malgré les efforts de Juvénal de Jérusalem

(1) Théodore, qui était encore éloigné de Cyr, avait écrit au patrice Anatole pour lui demander de persuader Marcien et Pulchérie de l'utilité d'un nouveau concile (ep. 138; cf. 139 et 140).

(2) Cf. la lettre 147 de Théodore sur la veulerie des évêques d'Éphèse, dont il avait cru que certains étaient de vrais amis.

(3) Sur le concile, cf. DUCHESNE, III, p. 389-454.

(4) SCHWARTZ, p. 69-70.

(5) Liste des évêques du patriarcat, ci-dessous, p. 136-140.

pour obtenir davantage (1). Théodoret, puis Ibas, se virent alors appelés à la barre : ils furent réhabilités (2). On amena l'affaire de Perrhé : Sabinien regagna l'évêché d'où il avait été chassé et Athanase fut déposé (3). On s'occupa enfin d'un conflit de juridiction qui opposait Eustathe de Beyrouth à Phofius de Tyr (4). Les évêques rentrèrent chez eux. On pouvait croire que l'Orient était enfin pacifié.

(1) VIII^e session, 26 octobre (SCHWARTZ, p. 362-366).

(2) IX^e-XI^e session, 26 et 27 octobre (SCHWARTZ, p. 366-401).

(3) XV^e session, 31 octobre (SCHWARTZ, p. 422-442).

(4) XVII^e session, 27 octobre (SCHWARTZ, p. 460-469).

CHAPITRE V

ÉCHEC A CHALCÉDOINE : LE MONOPHYSISME

A partir de ce moment, et jusqu'à la fin de l'époque que nous envisageons (installation des Arabes), l'évêque d'Orient va se trouver en état de crise. Des points névralgiques ont été touchés; il importe de les indiquer pour être en état de comprendre la suite des événements. Premièrement, le concile a choisi comme base de sa définition doctrinale les formules du pape s. Léon, ils l'est déclaré pour le dyophysisme (dans le Christ, une seule personne et deux natures, divine et humaine); mais, en Égypte et ailleurs, on s'habitua depuis un certain temps à une expression du dogme qu'avait acclamée Cyrille d'Alexandrie après le concile d'Éphèse, le monophysisme (une seule nature, celle du Verbe incarné). — En second lieu, le concile acclama Cyrille, prononcé qu'il y avait accord entre Cyrille et Léon; mais la théologie de Cyrille n'a pas été retenue comme élément fondamental de discussion et on a fait le silence sur les anathématismes jadis lancés par lui contre Nestorius et ses partisans. — En troisième lieu, alors que tout le monde s'est mis d'accord pour condamner Nestorius, Dioscore et Eutychès, il reste que les victimes de Dioscore — Théodoret et Ibas, notamment — ont été réhabilitées, et que Théodore de Mopsueste, le grand docteur des dyophysites, est sorti indemne de l'attaque menée contre lui depuis une dizaine d'années.

Dès lors, on peut marquer quatre étapes ou oscillations principales de la crise : 1) On s'en tient strictement et ouvertement à Chalcédoine et on sacrifie Cyrille à Léon. — 2) On fait le silence sur la définition du concile et sur le pape, mais on revient à Cyrille et à sa formule. 3) On repousse ouvertement le concile et on englobe dans une même réprobation Nestorius, Léon, Théodoret, Ibas et Théodore de Mopsueste (les Trois-Chapitres) parce qu'ils sont en contradiction avec Cyrille. — 4) On cherche un compromis entre Cyrille et Léon, mais on frappe les Trois-Chapitres. Que la politique de Constantinople l'incline vers l'une ou l'autre de ces solutions, que les questions de personnes ou l'obstination de quelques individus viennent à envenimer ou à aggraver les problèmes en jeu, on aura bientôt la persécution, le

Études Palestiniennes et Orientales

ROBERT DEVRESSE

LE

PATRIARCAT D'ANTIOCHE

DEPUIS LA PAIX DE L'ÉGLISE
JUSQU'À LA CONQUÊTE ARABE

IMPRIMATUR :

Die 15^e Decembris 1944.

† Emmanuel card. SOHARD.

archiep. Parisiensis.

PARIS
LIBRAIRIE LECOFFRE
J. GABALDA et C^{ie}, Éditeurs
RUE BONAPARTE, 90

1945